

MATERNITE CATHOLIQUE SAINTE FELICITE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

MATERNITE CATHOLIQUE SAINTE FELICITE

Association de la loi 1901
Siège social : 7, rue de Casablanca
75015 PARIS

SIREN 784 615 403

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MATERNITE CATHOLIQUE SAINTE FELICITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants figurant dans l'annexe des comptes annuels :

- Les paragraphes « Faits marquants » et « Engagements hors bilan » qui exposent la comptabilisation d'un abandon de créance consenti à l'Association avec clause de retour à meilleure fortune d'un montant de 771.413 euros.
- La note 4. « Changements comptables » du paragraphe « Principes et méthodes comptables » qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Abandon de créance consentie à l'Association :

Comme mentionné dans l'annexe des comptes annuels aux paragraphes « Faits marquants » et « Engagements hors bilan », l'Association a bénéficié d'un abandon de créance commerciale avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant de 771.713 euros. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous nous sommes assurés de la correction comptabilisation de cet abandon de créance et vérifié les informations communiquées dans l'annexe des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Autre information

En application de la loi, nous nous signalons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ainsi que notre rapport sur ces comptes n'ont pas été publiés sur le site internet de la Direction de l'Information légale et Administrative conformément aux dispositions du décret n°2009-540 du 14 mai 2009.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement

du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 15 mai 2026
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Sébastien LE NEEL



MATERNITÉ CATHOLIQUE SAINTE FÉLICITÉ

ASSOCIATION MATERNITE SAINTE FELICITE

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Table des matières

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE	8
INFORMATIONS GENERALES	8
1. Objet social de l'Association	8
2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	8
3. Moyens mis en œuvre	8
FAITS MARQUANTS	9
1. Faits marquants de l'exercice	9
2. Faits marquants survenus postérieurement à la clôture et avant l'arrêté des comptes	9
PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	9
1. Règlementation comptable	9
2. Dérogation aux principes comptables	10
3. Principales méthodes retenues	10
4. Changements comptables	13
Informations relatives aux postes du bilan	16
1. Actif immobilisé	16
2. Fonds de commerce.....	17
3. État des dépréciations	18
4. Tableau des filiales et participations.....	0
5. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	0
6. Produits à recevoir	0
7. Charges constatées d'avance	0
8. Tableau de variation des fonds propres.....	1
9. Tableau de variation des fonds dédiés.....	1
10. Tableau de variation des provisions.....	2
11. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	3
12. Charges à payer.....	3
Informations relatives aux postes du compte de résultat	4
1. Ventilation des produits d'exploitation.....	4
2. Composition du résultat financier	4
3. Composition du résultat exceptionnel	5
4. Contributions volontaires en nature	5
Autres informations	6
1. Effectifs	6
2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants	6
Engagements hors bilan	6
1. Avals, garanties et cautions.....	6

2.	Crédit-Bail.....	6
3.	Honoraires des commissaires aux comptes	7
4.	Engagements de retraites.....	7

BILAN ACTIF

Données en Euros	Exercice au 31.12.2025			Exercice au 31.12.2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Bilan Actif				
Frais d'établissement (I)			0	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :	989 126	610 337	378 789	443 641
Frais de développement			0	
Donations temporaires d'usufruit			0	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	989 126	610 337	378 789	443 641
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			0	
Immobilisations corporelles :	4 382 506	3 582 529	799 977	951 524
Terrains			0	
Constructions	628 783	355 937	272 846	307 776
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 735 365	3 226 592	508 773	643 748
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	18 358		18 358	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			0	
Immobilisations financières :	13 207	0	13 207	13 208
Participations			0	
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	7 993		7 993	7 993
Prêts			0	
Autres immobilisations financières	5 214		5 214	5 214
TOTAL II	5 384 839	4 192 866	1 191 973	1 408 373
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	37 726		37 726	41 661
Créances	987 947	64 839	923 108	1 282 692
Créances clients, usagers et comptes rattachés	642 569	64 839	577 730	887 593
Créances reçues par legs ou donations			0	0
Autres créances	171 681		171 681	221 010
Charges constatées d'avance	173 697		173 697	174 088
Valeurs mobilières de placement	50 550		50 550	50 550
Instruments financiers à terme et jetons détenus			0	0
Disponibilités	1 427 980		1 427 980	1 117 669
TOTAL III	2 504 203	64 839	2 439 364	2 492 572
Frais d'émission des emprunts (IV)			0	0
Primes de remboursement des emprunts (V)			0	0
Écarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)			0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V+VI)	7 889 042	4 257 705	3 631 338	3 900 944

BILAN PASSIF

Données en Euros

Bilan Passif	Exercice au 31.12.2025	Exercice au 31.12.2024
FONDS PROPRES		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>	0	0
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>	0	0
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation	0	0
Réserves	451 827	1 673 117
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		1 673 117
Autres	451 827	
Report à nouveau	0	0
Excédent ou déficit de l'exercice	-312 796	-1 221 291
Situation nette (sous-total)	139 031	451 827
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	70 563	85 126
Provisions réglementées	0	1 190
TOTAL I	209 594	538 143
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	0	4 272
TOTAL III	0	4 272
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	152 104	234 019
Emprunts et dettes financières diverses	142 530	111 200
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 042 282	1 363 696
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
Dettes fiscales et sociales	1 754 088	1 549 317
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	330 740	100 299
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	3 421 744	3 358 530
Écarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)	0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	3 631 338	3 900 944

COMPTE DE RESULTAT

Données en Euros

COMPTE DE RESULTAT	Exercice au 31.12.2025	Exercice au 31.12.2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	0	0
Ventes de biens et services	3 091 576	3 235 219
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	3 091 576	3 235 219
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	11 123 672	10 852 139
Concours publics et subventions d'exploitation / investissement	11 123 672	10 852 139
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	0	0
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	4 272	83 027
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 065 669	31 521
Total I	15 285 188	14 201 906
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	6 590 237	6 326 865
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	741 844	724 773
Salaires	5 598 630	5 637 270
Cotisations sociales	2 307 524	2 338 369
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	332 596	366 814
Dotations aux provisions	13 312	22 963
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	8 625	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	14 910	40 932
Total II	15 607 679	15 457 987
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-322 491	-1 256 081

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice au 31.12.2025	Exercice au 31.12.2024
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	8 155	26 631
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	8 155	26 631
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 769	2 502
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	1 769	2 502
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	6 386	24 129
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-316 105	-1 231 952
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	1 190	41 747
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		28 967
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 190	12 781
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-2 119	2 119
Total des produits (I + III + V)	15 294 533	14 270 284
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	15 607 329	15 491 575
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-312 796	-1 221 290
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	1 475	1 475
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	1 475	1 475
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	1 475	1 475
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	1 475	1 475

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 3 631 338 Euros
- Total des produits d'exploitation : 15 185 188 Euros
- Résultat comptable de l'exercice (Excédent « + » / Déficit « - ») : (312 796) Euros

L'exercice comptable a eu une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, l'exercice précédent clos le 31 décembre 2024 couvrait également une période de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'Association arrêté par le Conseil d'administration de l'Association en date du 8 avril 2026.

L'annexe comporte les informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat. Les informations sont présentées dans l'annexe des comptes dans l'ordre selon lesquels les postes auxquels elles se rapportent sont présentés dans le bilan et le compte de résultat. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association. Sauf indication contraire les éléments des notes seront exprimés en Euros.

INFORMATIONS GENERALES

(Article 431-1 du règlement ANC N° 2018-06)

1. Objet social de l'Association

L'association a pour but d'entreprendre et de participer à toute action qui tend à améliorer les conditions de vie matérielle et morale des familles, notamment par la création et la gestion de services privés d'intérêt familial, reconnus ou non par l'Etat, dans le domaine des services hospitaliers de maternité, gynécologie, obstétrique, périnatalogie, néonatalogie, centre de prématurés, consultations pré et postnatales, du service social familial, et au moyen de toutes œuvres éducatives telles qu'informations, consultations familiales, cours, conférences, publications et toutes autres actions.

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La maternité Sainte Félicité appartient à la congrégation des Petites Sœurs des Maternités Catholiques. C'est un établissement associatif privé, conventionné avec l'Assurance Maladie. Ses activités entrent dans le champ de son objet social énoncé ci-dessus.

3. Moyens mis en œuvre

L'association adhère à l'Alliance des Maternités Catholiques, qui a pour but de :

- promouvoir et garantir le respect des règles éthiques dans les établissements,
- coordonner et fédérer la gestion, le fonctionnement et l'entretien de ses établissements.

En adhérant à la charte de l'Alliance des Maternités Catholiques, l'association s'engage à poursuivre l'œuvre des Petites Sœurs des Maternités Catholiques. Cela se traduit notamment par un dévouement évangélique, le respect des consciences, l'application et le perfectionnement des techniques thérapeutiques alliés aux exigences de la déontologie médicale et de la dignité de la personne, le respect de la vie humaine sous toutes ses formes.

L'association gère la Clinique sur un site unique situé 7 rue de Casablanca à Paris dans le 15^{ème} arrondissement. Elle est essentiellement financée par l'Assurance Maladie sur la base d'une tarification à l'activité facturée directement à l'Assurance Maladie et grâce à des produits complémentaires issus de la facturation en directe des patientes comme les chambres particulières.

FAITS MARQUANTS

1. Faits marquants de l'exercice

L'Association a bénéficié d'un abandon de créance commerciale à hauteur de 768 K€ qui impacte favorablement le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les incidences du changement de réglementation comptable applicables au 1^{er} janvier 2025 sont exposées dans la note « Changements comptables » de la présente annexe des comptes annuels.

2. Faits marquants survenus postérieurement à la clôture et avant l'arrêté des comptes

Néant

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Réglementation comptable

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les postes d'actif et de passif du bilan ainsi que les postes de charges et de produits au compte de résultat sont inscrits sans compensation.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- Du règlement N° 2022-06 du 4 novembre 2022 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif à la modernisation des états financiers et modifiant le règlement ANC du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
- Du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité et notamment le règlement N°2023-03 de l'ANC du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers ;

2. Dérogation aux principes comptables

Néant

3. Principales méthodes retenues

A. Méthodes d'évaluations, d'amortissements et de dépréciations de l'actif immobilisé

Immobilisations incorporelles :

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Immobilisations financières

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

B. Précisions sur certains postes de l'actif immobilisé

Fonds de commerce

Le fonds commercial pour 99 092 Euros inscrit en immobilisations incorporelles correspond à un rachat de lit effectué auprès d'un hôpital privé.

C. Méthodes d'évaluation et de dépréciation de l'actif circulant

Stocks

Le stock de pharmacie ainsi que le stock de produits d'entretien sont évalués selon la méthode du dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Créances

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Valeurs mobilières de placements

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Trésorerie

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

D. Fonds propres

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat linéairement au même rythme que les actifs subventionnés. Elles sont présentées au bilan, nettes d'amortissement.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice sont présentées dans le résultat d'exploitation dans la rubrique « Concours publics et subventions d'exploitation / investissement » alors que présentées en résultat exceptionnel les exercices précédents.

E. Fonds dédiés

Principes généraux

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés » :

- les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles ;
- les autres contributions accordées par l'autorité de tarification. Ces fonds dédiés sont dénommés « fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS ».

Les tiers financeurs sont les autorités administratives, les donateurs, les testateurs, les mécènes, les personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ainsi des fonds dédiés peuvent être constitués sur des :

- subventions d'exploitation
- contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif
- ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Utilisation des fonds dédiés (immobilisations amortissables)

(Article 132-3 du règ. ANC 2018-06)

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Sont comptabilisées au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » :

- les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini ;
- les montants rapportés annuellement en produits des immobilisations acquises ou produites et affectées à la réalisation d'un projet défini sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations concernées.
- aux remboursements aux tiers financeurs de la part non utilisée

F. Provisions pour risques et charges

Principes généraux

Des provisions sont comptabilisées lorsque l'association a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Indemnités de fin de carrière

L'Association n'applique pas la méthode de référence prévue à l'article 121-5 du PCG. Ainsi les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires ne sont pas provisionnés. L'engagement hors bilan est exposé au paragraphe « Engagements hors bilan » de l'annexe.

G. Cotisations

(Article 142-1 du règ. ANC 2018-06)

Non applicable

H. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend notamment pour l'Association les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.

Le détail des produits et des charges comptabilisés en résultat exceptionnel est donné dans l'annexe.

I. Contributions volontaires en nature

L'association a décidé de valoriser les contributions volontaires. Les modalités de recensement, quantification et de valorisation de ces contributions volontaires en nature sont explicitées dans la section « Contributions volontaires en nature » de la section « Informations relatives aux postes du compte de résultat » de la présente annexe.

4. Changements comptables

A. Changement de réglementation comptable

- **Changement de réglementation comptable**

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Il en est de même pour le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC 2018-06.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2025, l'Association présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ces Règlements.

La première application du Règlement correspond au changement de réglementation, donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.

Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

- **Changement de présentation des comptes annuels**

Lors du premier exercice d'application, l'Association présente le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements.

Par simplification, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés, dans la colonne « Exercice N-1 », dans les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements).

Les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont fournies dans l'annexe.

- **Changement de méthode comptable**

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions du Règlement (*nouvelle définition du résultat exceptionnel, nouveaux schémas d'écritures comptables liés à la suppression de la technique des transferts de charges, simplification du plan de comptes*), nous avons revu nos principes de comptabilisation synthétisés ci-dessous :

	Avant application des règlements ANC n° 2022-06 / 2023-03	Après application des règlements ANC n° 2022-06 / 2023-03
Valeurs comptables / Produits de cession des éléments d'actif cédés		
Immobilisations corporelles et incorporelles	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation
Immobilisations financières	Résultat exceptionnel	Résultat financier
Autres éléments		
QP des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation
Principaux Transferts de charges		
Charge non inscrite dans le compte adéquat	Transfert de charges	Crédit du compte de charges débité initialement en contrepartie du débit du compte de charges approprié
Refacturations diverses		Inscription au crédit du compte 708 « Produits des activités annexes » ou du compte 7084 « Mise à disposition de personnel facturée »
Remboursements reçus en compensation de charges de personnel		Inscription au crédit des comptes de charges de personnel
Indemnités d'assurance		Inscription en Autres produits selon la liste prévue au PCG

Les changements de méthodes comptables suite à la première application du règlement ANC N° 2022-06 n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du résultat de l'exercice 2025.

B. Note annexe spécifique : Incidences de la première application des règlements précités

Les modifications de présentation opérées sur la colonne 2024 pour se conformer au nouveau modèle sont les suivantes :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels :

Postes du compte de résultat (système de base)	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
	(Publiés)	(Reclassés selon les nouvelles règles)	(Publiés)
Résultat exceptionnel :			
- Produits exceptionnels	1 190	41 747	41 747
*Sur opérations de gestion			23 634
*Sur opérations de capital			12 480
*Reprises sur provisions et transferts de charges			5 633
- Charges exceptionnelles		28 967	28 967
*Sur opérations de gestion			17 695
*Sur opérations de capital			7 000
*Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			4 272
Résultat exceptionnel	1 190	12 780	12 780

- Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges :

Postes du compte de résultat (système de base)	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
	(Publiés)	(Reclassés selon les nouvelles règles)	(Publiés)
Résultat d'exploitation :			
- Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions		83 027	
- Transferts de charges d'exploitation			83 027
Résultat financier :			
- Reprise sur dépréciations et provisions			
- Transferts de charges financières			
Résultat exceptionnel :			
- Produits exceptionnels		41 747	41 747
- Transferts de charges exceptionnelles			0

- Reclassements liés aux quotes-parts de subventions d'investissement :

Données en €	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
	(Publiés)	(Reclassés selon les nouvelles règles)	(Publiés)
QP de subventions d'investissement virées au résultat	14 562	12 480	12 480
Présentées en résultat d'exploitation	14 562	12 480	
Présentées en résultat exceptionnel			12 480

Sur l'année 2025, les principaux éléments suivants sont ainsi impactés

	Avant application des règlements ANC n° 2022-06 / 2023-03	Après application des règlements ANC n° 2022-06 / 2023-03	31/12/2025 (Publiés)
Valeurs comptables / Produits de cession des éléments d'actif cédés			
Immobilisations corporelles et incorporelles	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation	-8 625
Immobilisations financières	Résultat exceptionnel	Résultat financier	0
Autres éléments			
QP des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation	14 562
Principaux Transferts de charges			
Charge non inscrite dans le compte adéquat	Transfert de charges	Crédit du compte de charges débité initialement en contrepartie du débit du compte de charges approprié	
Refacturations diverses		Inscription au crédit du compte 708 « Produits des activités annexes » ou du compte 7084 « Mise à disposition de personnel facturée »	28 640
Remboursements reçus en compensation de charges de personnel		Inscription au crédit des comptes de charges de personnel	40 120
Indemnités d'assurance		Inscription en Autres produits selon la liste prévue au PCG	27 129

C. Autres changements comptables

Changement à l'initiative de l'entité

Néant

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreur

Néant

Informations relatives aux postes du bilan

1. Actif immobilisé

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations			Diminutions			Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Acquisiti ons	Apports	Poste à poste	Cessions	Scissions	Poste à poste	
Frais d'établissement	0							0
Frais de développement								0
Donations temporaires d'usufruit								0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	989 126							989 126
Autres immobilisations incorporelles								0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes								0
Immobilisations incorporelles	989 126	0	0	0	0	0	0	989 126
Terrains								0
Constructions	601 962	26 821						628 783
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 687 404	79 643			31 682			3 735 365
Autres immobilisations corporelles								0
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		18 358						18 358
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés								0
Immobilisations corporelles	4 289 366	124 822	0	0	31 682	0	0	4 382 506
Participations								0
Créances rattachées à des participations								0
Autres titres immobilisés	7 993							7 993
Prêts								0
Autres immobilisations financières	5 214							5 214
Immobilisations financières	13 207	0	0	0	0	0	0	13 207
TOTAL	5 291 699	124 822	0	0	31 682	0	0	5 384 839

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Rubriques	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement Indiquer, le cas échéant, la fourchette retenue	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Frais d'établissement			0			0
Frais de développement						0
Donations temporaires d'usufruit						0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 à 10 ans	Linéaire	545 486	64 851		610 337
Autres immobilisations incorporelles						0
Immobilisations incorporelles			545 486	64 851	0	610 337
Constructions	3 à 22 ans	Linéaire	294 185	61 752	0	355 937
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 à 15 ans	Linéaire	3 043 656	205 993	23 057	3 226 592
Autres immobilisations corporelles						0
Immobilisations corporelles			3 337 841	267 745	23 057	3 582 529
Immobilisations financières	Non applicable	Non applicable				
TOTAL			3 883 327	332 596	23 057	4 192 866

2. Fonds de commerce

Données en €

Éléments constitutifs du fonds commercial	Montant des éléments				Montant des dépréciations	Valeur nette
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Total		
Rachat de lit hôpital privé	99 092			99 092		99 092
				0		0
				0		0
				0		0
TOTAL	0	99 092	0	0	99 092	0

3. État des dépréciations

Données en €

Dépréciations	A l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations	Diminutions	A la clôture de l'exercice (D)
Frais d'établissement	0			0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Frais de développement				0
Concessions, brevets & licences				0
Fonds commercial				0
Autres immobilisations incorporelles				0
Immo. en cours, avances et acomptes				0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Terrains				0
Constructions				0
Installations techniques, matériel et outilla...				0
Autres immobilisations corporelles				0
Immo. en cours, avances et acomptes				0
Immobilisations financières	0	0	0	0
Participations				0
Créances rattachées à des participations				0
Titres immobilisés				0
Autres titres immobilisés				0
Prêts				0
Autres immobilisations financières				0
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Matières premières				0
En-cours de production (biens et services)				0
Produits finis				0
Marchandises				0
Avances et acomptes				0
Créances	51 527	13 312	0	64 839
Créances clients, usagers et comptes rattachés	51 527	13 312		64 839
Créances reçues par legs ou donations				0
Autres créances				0
Charges constatées d'avance				0
Valeurs mobilières de placement				0
TOTAL	51 527	13 312	0	64 839

4. Tableau des filiales et participations

Néant

5. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Données en €

Créances	Montant Brut	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	5 214		5 214
Clients douteux	64 839		64 839
Autres créances clients	577 730	577 730	
Personnel et comptes rattachés	7 612	7 612	
Sécurité sociale et autres org. sociaux			
États et autres collectivités publiques	48 103	48 103	
Impôts sur les bénéfices			
TVA	6 876	6 876	
Autres impôts	41 227	41 227	
Débiteurs divers	115 967	115 967	
Charges constatées d'avance	173 697	173 697	
TOTAL	993 162	923 108	70 053
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			

6. Produits à recevoir

Données en €

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2025	31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés	576 484	716 169
Créances sociales et fiscales		2 331
Autres créances	41 227	14 814
Intérêts financiers		17 802
Total	617 711	751 116

7. Charges constatées d'avance

Données en €

Charges constatées d'avance	31/12/2025	Commentaires
Exploitation	173 697	
Financier		
Total	0	

8. Tableau de variation des fonds propres

Données en €

Tableau de variation des fonds propres	Exercice au 31.12.2024 A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Transferts	Exercice au 31.12.2025 A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	0					0
Fonds propres avec droit de reprise	0					0
Ecart de réévaluation	0					0
Réserves	1 673 117	-1 221 291				451 827
Report à nouveau	0					0
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 221 291	1 221 291	-312 796			-312 796
Situation nette	451 827	0	-312 796	0	0	139 031
Fonds propres consommables	0					0
Subventions d'investissement	85 126			14 562		70 563
Provisions réglementées	0					0
Total	536 952	0	-312 796	14 562	0	209 594

9. Tableau de variation des fonds dédiés

Néant

10. Tableau de variation des provisions

Données en €

RUBRIQUES	Provisions au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions des reprises de l'exercice utilisées	Diminutions des reprises de l'exercice non utilisées	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	1 190	0	1 190	0	0
Amortissements dérogatoires	1 190		1 190		0
Hausse de prix	0				0
Autres provisions réglementées	0				0
Provisions pour risques et charges	4 272	0	0	4 272	0
Provisions pour litiges	0				0
Provisions pour garanties données aux clients	0				0
Provisions pour amendes et pénalités	0				0
Provisions pour pertes de change	0				0
Provisions pour pensions et obligations similaires	0				0
Provisions pour impôts	4 272			4 272	0
Provisions pour charges sur legs et donations	0				0
Autres provisions pour risques et charges	0				0
Total	5 462	0	1 190	4 272	0

(A) (B) (A) (B)

Ventilation des dotations de l'exercice				
	Exploitation		Financier	Exceptionnel
Total				

(B)

Ventilation des reprises de l'exercice				
	Exploitation		Financier	Exceptionnel
Total	4 272			1190

11. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Données en €

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	152 104	82 656	69 448	
Emprunts et dettes financières divers	142 530	142 530		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 042 282	1 042 282		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	733 136	733 136		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	899 771	899 771		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	4 818	4 818		
Autres impôts, taxes et assimilés	116 363	116 363		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Autres dettes	330 740	330 740		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 421 744	3 352 296	69 448	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	81 915			

12. Charges à payer

Données en

€

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2025	31/12/2024
Financier (Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, obligataires, autres)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	106 148	103 384
Dettes fiscales et sociales	1 193 727	1 165 662
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	1 299 875	1 269 046

Informations relatives aux postes du compte de résultat

1. Ventilation des produits d'exploitation

Données en €

Ventilation des produits d'exploitation	2 025	2 024
Cotisations		
Dons		
Ventes de biens		
Ventes de services	3 323 488	3 235 219
Variation de stocks de produits		
Aide à l'embauche		
Assurance vie - Legs		
Concours publics	10 989 031	10 743 521
Subventions	120 078	108 618
QP de subventions virées au compte de résultat	14 562	
Produits de cession des immobilisations		
Indemnités d'assurances	27 129	
Utilisations de fonds dédiés (reprises)		
Reprises de provisions	4 272	
Transferts de charges		83 027
Abandon de créance	767 556	
Autres produits	39 072	31 521
Total	15 285 188	14 201 906

2. Composition du résultat financier

Données en €

Libellé	CHARGES	PRODUITS
Charges		
Intérêts d'emprunts	1 769	
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		
Escomptes		
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées		
Autres		
Produits		
Titres de participations		
Titres immobilisés		
Créances immobilisées		
Valeurs mobilières de placement		
Produits de cession des immobilisations financières cédées		
Autres		
Autres		8 155
Total		

3. Composition du résultat exceptionnel

Données en €

Libellé	CHARGES	PRODUITS	COMMENTAIRE
Charges			
Produits			
Reprises sur amortissements dérogatoires		1 190	
Total	0	1 190	

4. Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature valorisées en 2024 concernent un don en nature de matériel valorisé par le donateur à hauteur de 1 475 euros.

Autres informations

1. Effectifs

Répartition des effectifs par catégorie		
Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice	Equivalents Temps Plein
Ouvriers		
Employés, techniciens, agents de maîtrise		96
Cadres et ingénieurs		33
Total	0	129

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Pour l'année 2025, la Sœur Présidente du Conseil d'Administration exerçant ses fonctions à titre bénévole n'a perçu aucune rémunération individuelle.

Engagements hors bilan

1. Avals, garanties et cautions

Données en €

Engagements reçus	Montant initial de l'emprunt	Montant cautionné à l'origine	Montant restant dû à la clôture	Montant cautionné à la clôture
Garanties reçues des collectivités locales				
Garanties reçues des organismes de cautions				
Total	0	0	0	0
Engagements donnés	Montant initial de l'emprunt	Montant cautionné à l'origine	Montant restant dû à la clôture	Montant cautionné à la clôture
Promesses d'hypothèques sur emprunts				
Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune (Année d'origine de l'abandon 2025)		771 413	771 413	771 413
Autres cautions données				
Total	0	771 413	771 413	771 413

2. Crédit-Bail

Néant

3. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 14 845 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 14 845 euros
- honoraires facturés au titre des services autres que la certification des comptes : néant

4. Engagements de retraites

Convention collective applicable	FHP CCU 18/04/2002
Âge légal de départ en retraite retenu	65 ans - 67 ans
Taux d'actualisation	3,60 %
Table de mortalité	INSEE 2024
Hypothèses de turnover	Fort
Indice d'évolution des rémunérations	1 %
Taux de charges sociales et fiscales	53 %

Montant de l'engagement total	504 165 €
--------------------------------------	------------------

Valeur du fonds IFC externalisé à la clôture	0 €
---	------------

Montant de la provision	0 €
--------------------------------	------------